L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 13 JANVIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. E. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $60,000.
29 déc—6m

DEMANDES.

On demande—A prendre pension dans une famille française, pour leçons d'anglais et musique en échange. Références données et requises. S'adresser "Professeur", Abeille.
13jan—3f

On demande—De bonnes ouvrières en robes, chez Mme E. Tribout, 181 Canal.
12jan—2f

On demande une femme d'un certain âge pour s'occuper d'enfants et aider au ménage d'une maison. S'adresser 617 avenue St-Charles. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandation.
3 jan

DEMANDES D'EMPLOI.

Un jeune homme, parlant l'anglais, le français, l'espagnol, désire une place dans une maison de commerce. Meilleures références seront données. S'adresser "A. B.", Abeille.
13jan—1f

Un Français nouvellement débarqué désire s'employer, soit en ville ou à la campagne, comme main-d'œuvre ou palefrenier. S'adresser à Pascal Lestelle, Texas & Pacific Depot.
13 jan—3f

Un Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE.
20 déc—

A VENDRE.

A Vendre.—Une pension faisant bonnes affaires, et située dans un quartier central pour cause de départ. S'adresser "J"—Abeille.
11 janv—1sem

A VENDRE—La buvette de feu Louis Marcil, coin Canal et Bassin. S'adresser à Mme Marcil, sur les lieux.
11jan—7f

A VENDRE—Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans,—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau, No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 12 janvier 1888.
Signé : N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 janv—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 22,991—Division E.—B. J. West's Son & Co. et Anna Y. West et William Y. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, vs leurs créanciers—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété des pétitionnaires B. J. West's Son & Co. et William Y. West et Mme Anna Y. West, individuellement, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers soit tenue pardevant Thos. Guyol, Esq., notaire en cette paroisse, le mercredi, 15 février 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, de nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être portées devant eux ; et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues ; et que Martin Voorhies, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1888.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
11 jan—3f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Anthony Clessi vs ses Créanciers—No 22,931—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Clessi, soit et, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire en cette ville, après publication conformément à la loi, le VENDREDI, 13me jour de janvier 1888, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 2 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
3 jan—3f au 13 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,852—Robert Morris vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Robert Morris soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Frank Hébert, notaire en cette ville, à son bureau No 23 Commercial Place, le SAMEDI, 11me jour de janvier 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1887.
[Signé] F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
29déc—3f au 14 jan

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Edward D. Palfrey vs. ses créanciers—No 22,874.—Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Edward D. Palfrey, individuellement et comme associé des raisons sociales de Palfrey Bros et de E. D. Palfrey & Co., soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le MERCREDI, 25me jour de janvier 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux ; et que, dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit E. D. Palfrey individuellement et comme membre des dites raisons soient suspendues ; et que Charles Louque, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
28 déc—3f au 25 janv

ETAT DE LA LOUISIANE. COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par ceci que le 2sme jour de novembre 1887 un jugement a été rendu par cette cour dans l'affaire suivante, conçue en termes et chiffres suivants :
Emma Friedlander vs Ferdinand Beer, son mari.
No 22,101.—Division C.
Sur motion de W. O. Hart, Esq., avocat de la plaignante, et sur production à la Cour des preuves à l'appui de la demande de la plaignante, la loi et les évidences étant en faveur de la plaignante—
Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 8 novembre 1887, soit confirmé et, conséquemment qu'il y ait jugement en faveur de la dite plaignante Mme Emma Friedlander et contre le défendeur Ferdinand Beer, son mari, décrétant une séparation des propriétés existant entre eux et autorisant la dite plaignante à assumer le contrôle et l'administration de sa propriété paraphernalle et d'engager des affaires pour son propre compte et profit ; tous les frais devant être payés par le défendeur.
Jugement rendu le 28 novembre 1887.
Jugement signé le 2 décembre 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce sixième jour de décembre, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
9 déc—

PAR LE CONSTABLE.

Finley & Grant contre M. Grandjean.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 10,009.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 60 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 24 janvier 1888, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
13 jan—13 19 24

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes.
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dûs sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformées aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dites paiements peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de racheter la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, poursuites vont être prises de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxe d'Etat, District supérieur. No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxe d'Etat, District inférieur. No 303 rue Canal.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 FEVRIER 1888.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement
DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1	Gros lot de $150,000..		$150,000
1	.. .. de	50,000..	50,000
1	Lot de....	20,000..	20,000
2	Lots de....	10,000..	20,000
4	Lots de....	5,000..	20,000
20	Lots de....	1,000..	20,000
50	Lots de....	500..	25,000
100	Lots de....	300..	30,000
200	Lots de....	200..	40,000
500	Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100	Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100	.. ..	200..	20,000
100	.. ..	100..	10,000
1000	.. de terminaison	50..	50,000
2,179	Lots s'élevant à........		$535,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles, Meubles, Meubles, Etc.

Margaret M. Purseglove, veuve de George Purseglove vs William Mayo et Francis M. Roch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,952.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 24 janvier 1888, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
A mon entrepôt rue Ste Anne, entre Royale et Chartres—
Un lot de meubles, effets mobiliers et autres, etc., d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13jan—13 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de machine à vapeur, bouilloire, etc.

E. et J. O'Rourke vs. l'American Cotton Seed Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,926—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci dessous désignés, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à 1 heure p. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Sur les lieux, No. 217 rue Sud Peters.
Une machine portative d'une puissance de vingt chevaux avec bouilloire et accessoires en parfait état, dix Crawford Cotton Seed Cleaner (décortiqueur), un lot de poulies, courroies, arbres de couche, fonte (castings), 26 sacs de graines de coton, 21 barils de briques Emery, des sacs vides, des outils, etc.
Le tout d'après un inventaire enregistré.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4jan—4,10,12.13,14.

ANNONCE JUDICIAIRE.
J. Sabin Carter vs. la succession de N. Migliore et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Vingt-cinq trente deuxièmes d'un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmony ou Pleasant et Toledano, commençant à une distance de quarante-neuf pieds six pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Toledano, et mesurant quarante-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de cent cinquante pieds onze pouces sur le côté le plus près de la rue Toledano, puis à un angle droit sur une ligne courant vers la rue Harmony de soixante-trois pieds onze pouces et quatre lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement avec la rue Carondelet courant vers la rue Toledano de dix-sept pieds trois pouces et trois lignes, puis à un angle droit sur une ligne courant parallèlement à la rue Harmony de cent vingt pieds quatre pouces jusqu'à la rue Carondelet, endroit d'où part le terrain.
Etant composé de tout le lot original numéro cinq et d'une partie des lots originaux numéros six et huit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14déc—14 21 28 jan4 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.
M. J. Zante vs. Céleste Lefèvre, veuve de Charles Chartier et E. L. Chartier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,813—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 4 février, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
1° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le lot numéro onze dans l'ilet numéro 388, borné par les rues Marais, Union, Français et St. Claude, mesurant trente-deux pieds de face à la rue Marais sur une profondeur de soixante-quatre pieds.
2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro douze, dans l'ilet numéro 388, borné par les rues Français, Marais, Union et St. Claude, mesurant trente deux pieds de face à la rue Français sur une profondeur de quatre-vingt-seize pieds, formant l'encoignure des rues Français et Marais.
Acquis par les défendeurs de Jos. Schemel, conformément à un acte passé pardevant John R. Legier, notaire, en date du 11 septembre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30déc—30—3,10,17,24,31janv—4fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.
W. S. Benedict, E. R. Perry, subrogé, vs Nathaniel Hill.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,515—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages, privilèges y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville et dans la paroisse de Jefferson, désigné par le numéro onze du carré numéro trente-quatre, borné par les rues Valence, Cadiz et Chestnut, conformément à un plan dressé par Louis Surgi, le 6 février 1836, annexé à un acte passé pardevant Louis Feraud, ancien notaire, en date du 7 mai, 1836; ledit terrain mesurant trente pieds de face à la rue Valence sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
17 déc—17 24 31—jan 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.
Fireman's Insurance Company of New Orleans (Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans) vs. la Succession de John Glaver.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,832—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 31 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Ceux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Moreau, Marigny et Victoire, désignés comme lots Nos deux et trois et mesurant, au pied américain, comme suit, à savoir : Le lot No deux mesure trente-neuf pieds onze pouces et cinq lignes de face aux Champs Elysées sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes. Et le lot No trois mesure trente un pieds onze pouces et six lignes de face à la rue Champs Elysées, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
30déc—30 jan6 13 20 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.
Patrick Blaney vs John V. Sherlock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 17,081—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 18 janvier 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 13, dans l'ilet No 2, borné par les rues Celeste, St-James, Tchoupitoulas et Levée, sur un plan en date du 5 mars 1807, en l'étude de P. Pedesclaux, alors notaire, lequel lot de terre, conformément à un plan et certificat de voyer, signé par J. A. D'Hémécourt, annexé à un acte exécuté pardevant Abel Dreyfus, mesure, au pied américain, cent-dix-trois pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue St-James, cent-cinquante neuf pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue New Levée, cent cinquante-neuf pieds neuf pouces et six lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas et soixante-trois pieds onze pouces et deux lignes de largeur dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16déc—16 23 30—jan 6 13 18.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Meubles de maison et autres effets. Actions, Billets, etc.
Succession d'Ernest Pragst, Sr.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,610.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à 10 heures a. m., au local, coin des rues Galvez et Hôpital, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 7 décembre 1887, il sera vendu un assortiment général de meubles de maison et effets appartenant à la susdite succession qui se trouvent dans le local ci-dessus désigné. Et à midi le même jour à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu du même ordre et pour le compte de la même succession il sera vendu—
Dix (10) actions du fonds capital du American Homestead Co. of New Orleans.
Dix (10) actions du fonds capital du Firemen's Building Association of New Orleans; Series "A".
Cinq (5) actions du fonds capital du Firemen's Building Association of New Orleans; Series "C".
Dix (10) actions du fonds capital du N. O. Commercial and Detective Agency and Police Co.
Une (1) action du fonds capital du La Jockey Club.
Seize (16) actions du fonds capital du People's Insurance Co.
Huit (8) actions du fonds capital du Teutonia Insurance Co.
Et un (1) billet de D. Oscar Salomon de vingt-cinq dollars ($25 00).
Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant.
6 jan—6 8 11 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 13 janvier 1888, à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages les meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente
13 janv—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme Théodore Paderas et al. vs. R. August Nikoll et al.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 22,478.

Vente pour effectuer un partage parmi les héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Commercial Place et la rue Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 19 décembre 1887, et signé le 24 décembre 1887, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir :
Un lot de terre dans le faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 79, dans l'ilet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Johnson et Galvez, sur un plan dressé par L. Bringier, daté le 26 juillet 1836 et déposé au bureau de Louis Féraud, ex-notaire en cette ville, et formant le coin des rues Dumaine et Johnson, et mesurant, mesure française, 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Johnson et 30 pieds de large au fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an, représentée par des billets garantis par lien de vendeur et hypothèque, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à paiement, divisés en coupons conformément aux intérêts des parties, ensemble avec toutes les clauses de garantie usuelles.
L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1888, au-dessus du prix d'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux, sur le montant de l'adjudication.
Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29déc—29 31 jan7 14 21 28

Vente de Maître en Chancellerie.

No 10,432—Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

Dans l'affaire de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

PAR A. G. BRICE, MAITRE—NICHOLAS J. HOEY, Crieur.—Conformément à un décret de la Cour, fait et enregistré le 3 décembre 1887, le soussigné Maître vendra à l'encan, Nicholas J. Hoey, crieur, au dernier et plus fort enchérisseur, le SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, la propriété suivante, à savoir—
La bâtisse en briques à deux étages occupée anciennement comme maison de Banque, No 66 rue Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Royale et Bourbon, le terrain mesurant vingt six (26) pieds neuf (9) pouces de face à la rue Toulouse, sur soixante-trois (63) pieds dix (10) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, plus ou moins ; le dit morceau de terre étant celui qui reste à la dite Association de la grande portion de terre achetée par la dite Association le 16 mai 1820, de Jean Baptiste Ils Branche, par acte passé pardevant Félix de Armas, notaire.
Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance du prix d'achat en billets payables dans un et deux ans, avec six pour cent d'intérêt de la date de la confirmation de la vente, garantis par hypothèque et lien du vendeur avec cinq pour cent frais d'avocat et les clauses de garantie usuelles.
A. G. BRICE, Maître.
9 déc—5 f au 14 janv.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de maître.
Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Circuit et District Est de la Louisiane—No 10,972.

Cate Kerwin et als vs Hibernia Ins. Co.

C. E. GIRARDEY, Esq., crieur—Bureau No 10 rue Carondelet.—Conformément à un décret de la cour, fait et enregistré dans l'affaire ci-dessus numérotée, le 11 février 1888, le soussigné Maître, C. E. Girardey, crieur, vendra à l'encan au dernier et plus fort enchérisseur au comptant, le SAMEDI 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etats de la Louisiane, la propriété décrite ci-après, à savoir :
Dix lots de terre dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance (récemment Live Oak), Patton (récemment Laurel) et la rue de Burtheville et Bloomingdale, dans le 6me District de cette ville. Les dits lots étant les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer de la ville, fait d'après un ordre de la Cour. Les lots 1, 2, 3, 4 et 5 sont contigus l'un à l'autre et font face à la rue Constance (récemment Live Oak) et mesurent chacun 31 pieds de face, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme le coin de la rue Constance (récemment Live Oak) et la ligne de Bloomingdale et Burtheville. Les lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 sont contigus l'un à l'autre et face à la rue Patton (récemment Laurel) et mesurent chacun 31 pieds 9 pouces de face, sur 145 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Le lot No 10 forme le coin de la rue Patton (récemment Laurel) et la ligne de Burtheville et Bloomingdale.
Conditions de la vente.—L'acquéreur paiera 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente, la balance en signant l'acte.
A. G. BRICE, Maître
7 jan—7 14 21 28—fev 4 11.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Théodore Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,004—Division—Attendu que Wielemine Bruning a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Théodore Vogelsang, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 janv—11,15,20

Succession de Mary Barnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,002—Division A—Attendu que Lizzie Barnes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feue Mary Barnes, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 janv—11 15 20

Succession de M. et Mme John Kirchmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,989—Division C—Attendu que Johanna Kirchmeyer a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme John Kirchmeyer, décédés intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 janv—10,15,19.

Succession de Thomas Stoddard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,925—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Renneyson et Richard Mulvey, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10janv—10,15,19

Succession de William H. Ganucheau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,172—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Ganucheau exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5 jan—5 10 14

Succession de Michael Flicker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22118—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Jacob Paul, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 janv—4 8 13

Succession de Jean Puisseguer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,200—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par la tutrice et ex-officio, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
5janv—5,10,14.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. B. Junqua vs. ses créanciers—No 20,554 Division B—Ordre de Cour—Que la pétition supplémentaire soit enregistrée avec les tableaux annexés, qu'une cession des biens du pétitionnaire John B. Junqua, soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant E. A. Peyroux, notaire en cette ville, le MERCREDI, 1er jour de février 1888, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et d'élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Joseph Lombard, Esq, notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 27 décembre 1887.
(Signé) A. L. TISSOT,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division B, maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30déc—3f au 1er fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE KASPAR AUCH.

Propriétés de valeur améliorées et vagues, dans le Premier, le Quatrième et le Sixième District.

—

Presse à coton de valeur dans la rue de l'Annonciation. Toute la façade de la rue Richard à la rue Market.

Trois maisons en briques à deux étages.

—ET—

Cottage en bois couverts en ardoises dans la rue Jackson, entre Peters et Rousseau.

Cinq maisons en bois à un étage au coin des rues Ste-Marie et Religieuse.

Six cottages en bois au coin des rues St-Andrew et Constance.

Résidence en briques à deux étages No. 53, Avenue Washington.

Cottage à double corps de logis Nos 46 et 48 Avenue Washington.

Trois terrains avec cottage au coin de la rue Chippewa et de l'Avenue Washington.

Résidence en briques à deux étages au coin des rues Carondelet et Philip.

Maison en bois à deux étages No. 556 rue Carondelet.

Le cottage nouvellement bâti à double corps de logis No 554 et 554 1/2 rue Carondelet.

L'ilet de terre de choix borné par les rues Washington, Sixième, Magnolia et Clara, avec bâtisses, laiterie, etc.

Trois terrains de choix pour bâtir dans la rue Austerlitz, près Constance.

Cinq terrains de choix pour bâtir au coin des rues Constance et Cadiz.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Valence, près Carondelet.

Deux terrains de choix pour bâtir dans la rue Carondelet, près Valence, avec les débris qui s'y trouvent.

Succession de Kaspar Auch, décédé.

Dossier No. 16,667.

A un long crédit. **A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 12 rue Carondelet — SAMEDI 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D" en date du 6 juillet 1886, dans l'affaire de la succession de Kaspar Auch, dossier No. 16,667, il sera vendu à l'encan :

Premier District.

1° Une certaine portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le 1er district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Richard, Chippewa et Market, désigné comme ilet No. 32, et mesurant plus ou moins, 220 pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles, mesure américaine, formant toute la façade de l'ilet sur la rue de l'Annonciation, entre Richard et Market.

AUSSI—Une autre portion de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, située dans le même district et le même ilet que la précédente, faisant partie du lot primitif No 5 et mesurant 5 1/2 pouces de face à la rue Richard sur 63 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Cette portion de terre est bornée du côté qui regarde la rue Annonciation par cette autre portion de terre ci-dessus décrite, et du côté qui regarde la rue Chippewa par le lot No. 5. La portion de terre en question comprend la propriété connue sous le nom de

"PLANTERS' PRESS YARD."

Quatrième District.

2° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No. 30, borné par les rues Rousseau, Jackson, Josephine et Peters, désigné par la lettre A, et mesurant 75 pieds de face à la rue Jackson sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en trois maisons en briques à deux étages converties en ardoises, connues comme Nos. 19, 21 et 23 rue Jackson ; elles ont chacune 6 chambres, une citerne, des lieux d'aisance, un hangar, etc., rapportant environ $31 de loyer par mois.
3° Un certain lot de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No. 30, borné par les rues Jackson, Peters, Josephine et Rousseau, désigné par la lettre B, et mesurant 31 pieds 4 pouces de façade sur la rue Jackson, 25 pieds 6 pouces de largeur dans le fond, sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne latérale qui le sépare du lot A, et du côté opposé, celui le plus rapproché de la rue Peters, une profondeur de 127 pieds 10 pouces 9 lignes, puis sur une ligne courant vers la rue Rousseau, un angle droit, une profondeur de 6 pieds 4 pouces, enfin avec une nouvelle profondeur de 31 pieds 11 pouces 8 lignes jusqu'à la ligne du fond.
Les améliorations consistent en un cottage en bois, couvert en ardoises, connu comme No. 17 rue Jackson, lequel renferme 6 chambres, une citerne, un hangar, des lieux d'aisance, etc., avec toujours un loyer de $15 par mois.
4° Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par Felicity Road, Ste Marie, Religieuse et Rousseau, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Religieuse et Ste Marie et mesurant 83 pieds 9 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 141 pieds 4 pouces et 7 lignes sur la rue Religieuse et 120 pieds de profondeur sur la ligne du côté opposé qui le divise du No 2 et 5 pieds 3 pouces de large dans le fond. Le lot est ainsi borné par le dit lot No 2. Le lot No 2 mesure 27 pieds 0 pouces et 5 lignes de face à la rue Ste-Marie, une même largeur dans le fond, et il est borné par le lot No 7, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 1/2 lignes sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Rousseau, le divisant du lot No 3 et sur la ligne de côté opposée le divisant du lot No 1 à une première profondeur de la rue Ste Marie de 120 pieds, puis il court à angle droit vers la rue Religieuse 5 pieds et 3 pouces et une profondeur et une façade sur la rue Religieuse de 9 pieds 6 pouces et 8 1/2 lignes jusqu'à sa ligne de fond et la ligne de division du lot No 7. Les améliorations consistent en 5 maisons contenant 2 chambres chacune, citernes, etc., et louée $22 par mois.
5° Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Josephine, Laurel, St-André et Constance, désigné par le No 33, mesurant 40 pieds 0 pouces de face à la rue Constance, 40 pieds 0 pouces de large dans le fond, et 100 pieds de profondeur et face à la rue St-André, et formant le coin des rues Constance et St. André. Les améliorations comprennent six maisons en bois à un corps de logis, connues comme les Nos 178 à 188 de la rue St. André, ayant deux chambres et un cabinet à chaque maison, citerne, etc., et rapportant environ $37 par mois pour toutes.
6° Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Quatrième, Chippewa et St. Thomas, désignés par les Nos 1 et 2, le lot No 1 formant le coin des rues Chippewa et Washington, et mesurant 32 pieds de face à la rue Washington, 32 pieds de large dans le fond, sur une profondeur et une façade sur la rue Chippewa de 100 pieds et 5 lignes et une profondeur sur la ligne du côté opposé, le divisant du lot No 2, de 100 pieds ; le lot No 2 mesure 31 pieds de face à la rue Washington, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages connue comme le No 53 Avenue Washington, ayant un corridor, 7 chambres, gaz et installations, citernes et puits, jardin sur le côté, arbres fruitiers, cour pavée, etc., valant $40 par mois.
7° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Washington, St-Thomas et Chippewa, désignée par la lettre "E", de l'ilet No 58, et mesure 35 pieds 3 pouces de face à la rue Washington sur 100 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en un cottage en bois à double corps de logis connu comme les Nos. 46 et 48 rue Washington et ayant 2 chambres, un cabinet et une cuisine de chaque côté, 3 citernes, lieux d'aisance, hangars, etc., et rapportant $16 par mois.
8° Trois lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 5 ; les lots Nos 1 et 2 mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot No 5 mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles ; le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Chippewa.
Sur le lot No 1 il y a une petite maison en bois occupée par un boucher et un magasin de fruits et le tout rapporte $25 par mois.
9° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, l'ilet borné par les rues Carondelet, Philippe, St-Charles et Jackson, et portant les Nos 1, 2 et 3, et contigus. Ils mesurent comme suit : Le No 1 forme l'angle des rues Carondelet et Philippe, et a 38 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds 3 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Philippe ; 120 pieds de profondeur sur la ligne le divisant du terrain No 2, et 41 pieds 7 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond. Les terrains Nos 2 et 3 ont chacun 30 pieds de façade rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent sur le terrain No 1, une maison en bois à deux étages portant le No 558 de la rue Carondelet. Cette dernière a 7 chambres, citerne, auvents, etc.; elle rapporte $20 par mois. Sur le terrain No 2, il y a une maison en bois à deux étages, portant le No 556 rue Carondelet; elle a 5 chambres, citerne, etc.; elle rapporte $8 par mois. Sur le terrain No 3, il y a une nouvelle maison cottage double en bois, converti en ardoises, portant les Nos. 554 et 554 1/2 rue Carondelet ; elles ont 6 chambres, citerne, auvent, et gaz de chaque côté dans toute la maison, cour carrelée, etc., et rapportent chacune $20 par mois et se...

10° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le lot No. 27 et borné par les rues Magnolia, Clara, Sixième et Washington, subdivisé en 28 terrains numérotés de 1 à 28 inclusivement, et mesurant comme suit : Les terrains de 1 et de 23 à 28 ; inclusivement, (8 terrains) sont contigus, le terrain No. 1, formant le coin des rues Washington et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur et de façade rue Magnolia ; les terrains 2, 3 et 28 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les terrains 24, 25, 26 et 27 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Washington sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain 22 forme l'angle des rues Washington et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et 2 lignes rue Washington et 128 pieds de façade et de profondeur sur la rue Clara. Les terrains 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Magnolia sur 121 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.
Les terrains 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont contigus et mesurent comme suit : Le terrain No. 8 forme l'angle des rues Sixième et Magnolia, et mesure 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les Nos 9 et 14 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième, sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains 10, 11, 12 et 13 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces de façade rue Sixième sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles. Le terrain No 15 forme le coin des rues Sixième et Clara et mesure 30 pieds 1 pouce et deux lignes de façade rue Sixième, sur une profondeur et façade rue Clara de 128 pieds entre lignes parallèles. Les terrains Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Clara sur 121 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations consistent en une maison en bois ayant 5 ou 6 chambres, citerne, etc. Elle est louée comme vacherie à $12 par mois, avec privilège de 3 mois d'avis pour la possession. Le hangar extérieur et 1/2 de l'écurie appartiennent au locataire.

Sixième District.

11° Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Constantinople, Austerlitz, Constance et Laurel, désignés par les Nos 16, 17 et 18, contigus et mesurant chacun 28 pieds 10 pouces et 3 lignes de face rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Terrains de choix pour y bâtir.
12° Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Cadiz, Constance, Jena et Laurel, désignés par les lettres A, B, C, D et E du carré d'ilet No 175. Les terrains A, B et C sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Constance, sur 100 pieds de profondeur. Le terrain A forme le coin des rues Constance et Cadiz. Le terrain D mesure 30 pieds de façade rue Constance, sur une profondeur de 100 pieds. Le terrain E mesure 30 pieds de façade rue Cadiz, sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles, et sont contigus aux limites intérieures des terrains A, B, C et D.
Il y a une petite maison en bois sur chacun des terrains E et D, ayant 3 chambres, citerne et auvent. Chaque maison rapporte $8 de loyer par mois.
13° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Valence, Baronne, Cadiz et Carondelet, désignés par les Nos 19 et 20 dans le carré d'ilet No 129. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Valence sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Deux terrains de choix pour y bâtir, chemin couillé et gazé devant, sont élevés et secs, dans un voisinage constamment apprécié.
14° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet le même que le précédent, portant les Nos 22 et 21. Les dits terrains sont contigus et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Carondelet, sur 151 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Sur ces terrains sont les débris de briques, etc., d'une maison à deux étages détruite par un incendie, barrières, et en bon état, un bon site pour y construire. Le tout de ces dimensions sont plus ou moins d'après les plans de Williams et Patton, architectes et voyers, et peuvent être vus à la vente.
Conditions—Un quart ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en paiements égaux à un, deux et trois ans avec 7 0/0 d'intérêt du jour de la vente jusqu'à paiement, dans des billets de crédit seront divisés en coupons à la satisfaction des parties intéressées ; avec hypothèque spéciale et lien du vendeur, et les clauses de 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuites, taxes, etc., et toutes les clauses de garantie usuelles, incluant le pacte de non aliénando, et exigibles en 1888 en sus de leurs enchères, et fourniront un dépôt en argent comptant de 10 0/0 sur les lieux pour leur enchère.
Les revenus revenant aux acquéreurs du jour de la vente.
Actes de vente pardevant Andew Héro Jr., notaire, No 7 Commercial Place, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes dues et exigibles en 1888.
8 jan—8, 15, 22, 29—5, 11, 18 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un cottage en bois et une propriété avec un grand terrain, à Greenville, Sixième District.

Succession de John E. Schroeder, décédé.

A l'encan.—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 12 rue Carondelet—SAMEDI, 28 janvier 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et la Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 21 décembre 1887, Dossier No. 22,078, rendu dans la succession de John E. Schroeder, décédé, il sera vendu à l'encan :
Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement Greenville dans l'ilet No 59, borné par la ligne de la propriété Foucher, de Carrée, connue actuellement comme le Parc Audubon, les rues Walnut, Felicia et Louisa et mesure 44 pieds plus ou moins de face à la rue Felicia, environ 150 pieds de profondeur, 33 pieds de façade par 114 pieds de profondeur, et face à la rue Walnut, et borné par son fond par un lot de terre vendu par Victor Hébert à J. M. Brabazon.
Les améliorations consistent en un cottage élevé en bois, couvert en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, etc., et une maison en bois à un étage servant de grocerie.
Conditions—Comptant en passant les titres. 10 0/0 payé comptant sur les lieux ; l'acquéreur assumera, en outre, les taxes dues et exigibles en 1888.
Acte de vente pardevant S. Commagère, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
27déc—27 jan1 8 15 22 28

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée du Troisième District.
Rue Johnson, entre Esplanade et Kerlerec
Succession de Gustave Patin.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 22,049.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Fredericks, crieur, bureau, 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté le 13 décembre 1887, dans la susdite affaire, la propriété de ville ci-après décrite, savoir :
Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Johnson, Prieur, Esplanade et Kerlerec, mesurant 32 pieds 8 pouces de façade rue Johnson, sur 119 pieds 1 pouce et 7 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain est désigné par le No 20 sur un plan de J. N. Depouilly, sous voyer de la ville, en date du 2 octobre 1866, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage double en bois désigné par le No 289 rue Johnson.
Conditions—Comptant ; l'acquéreur assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication ; 20 pour cent comptant sur le prix d'achat seront requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant Samson Levy, notaire, 134 rue Gravier, aux frais de l'acquéreur.
17 déc—17 24 31—jan 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.
Magnifiques sites pour bâtir, Nos 292 à 300 rue Magazine.
Occupés actuellement par des écuries, et
Résidence rue Clio.
Vente en partage, sur conditions libérales à crédit.
Hugh W. Brown vs. Mme A. O. Brown, tutrice, etc.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,146.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu dans l'affaire ci dessus par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 17 novembre 1887, et signé le 23 novembre 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur suivante, à savoir :
1° Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Calliope et Gaiennié ou Clio, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4, contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 31 pieds et 5 pouces 5 lignes de face à la rue Magazine sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une grande bâtisse à deux étages et trois rangées de hangars et d'écuries à un étage, le tout connu comme Nos 292 à 300 rue Magazine et occupés actuellement par les écuries du "Singer Manufacturing Co." et se loue à raison de $60 par mois.
2° La bâtisse en briques à deux étages, No. 107 rue Gaiennié ou Clio, dans le même ilet que la propriété décrite ci-dessus et adjacente au fond à celle-ci. Le terrain est composé de deux lots désignés comme C et D, sur une esquisse par De Armas, voyer, et mesure comme suit, à savoir :
Le lot C mesure 38 pieds de face sur la rue Gaiennié ou Clio, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.
Le lot D adjacent au fond, mesure 29 pieds 9 pouces 5 lignes à l'arrière du dit lot C, sur 16 pieds de profondeur—le tout mesure américaine—la bâtisse est retirée de la rue, avec plateau devant, galeries devant et sur le côté, et quelque 8 chambres ou plus—est occupée par Mme Croman, payant un loyer de $20 par mois.
Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant un intérêt de 7 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur, avec les autres clauses de garanties usuelles. Les billets seront subdivisés en coupons si on le désire. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera fait au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Chas. G. Andry, notaire.
17déc—17 24 31—7 14 21 janv.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Succession de Duncan F. Kenner.

No 21,664 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Trois plantations à sucre.

Les habitations Hermitage et Houma

Dans la paroisse Ascension.

La plantation Hollywood

Dans la paroisse Est Baton Rouge.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Joseph Paul, encanteur. Bureau No 5 rue Carondelet—Le SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de trois ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, division "B", actuellement absent sur un congé, datés respectivement le 28 décembre 1887, et le 3 et le 9 janvier 1888, il sera vendu à l'encan, à savoir :
1° La propriété de valeur connue comme la **Plantation Hermitage,** située dans la paroisse Ascension sur la rive gauche du fleuve Mississipi, près de la ville de Donaldsonville, et composée des morceaux de terre suivants, à savoir :
A.—Un morceau de terre ou une plantation mesurant 32 arpents de face sur le dit fleuve, plus ou moins, avec telle profondeur qui peut y appartenir, les lignes convergentes bornées à la partie supérieure par des terres anciennement de la succession de S. Nabord Brand et à la partie inférieure par les terres de la veuve Louis Colomb et appartenant maintenant à Kelly Frères.
B.—Un autre morceau de terre situé dans la même paroisse, sur la même rive du fleuve, **juste en face de la ville de Donaldsonville** et à la partie supérieure des morceaux de terre précédemment décrits, ayant 430 arpents superficiels, plus ou moins, bornés à la partie supérieure par des terres appartenant anciennement à la succession de S. Nabord Braud et récemment à Anthony Bringier, et à la partie inférieure par des terres appartenant anciennement à J. Braud, Jr.
Les deux morceaux de terre ayant deux mille arpents superficiels plus ou moins.
C.—Un morceau de terre situé dans la paroisse Ascension, rive gauche du fleuve Mississipi, presque en face de la ville de Donaldsonville, connu comme la **Plantation Pleasance** borné au dessus et au dessous par les dits morceaux de terre décrits ci-dessus, et au fond par les terres de Kelly frères ; le dit morceau mesurant au dessus sur la façade sur le dit fleuve Mississipi six arpents, plus ou moins, et en profondeur trente-sept 1/2 arpents, plus ou moins, ayant environ 230 acres superficiels, plus ou moins, conformément aux titres.
Tout le morceau de terre **actuellement connu comme la plantation Hermitage,** étant bornée à la partie inférieure par la plantation Bocage, des terres Kelly et appartenant anciennement à Mme Vve Louis Colomb, et à la partie supérieure par la terre de Anthony Bringier, anciennement de la succession de S. Nabord Braud.
Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent ayant deux résidences de première classe, cabanes, maison pour l'économe, de grandes écuries, ateliers pour mécaniciens et résidences, une sucrerie (construite en briques avec toit en ardoises) celle-ci de première qualité, ayant six bouilloires Babcock & Wilcox et 4 bouilloires cylindres ; une machine à bagasse avec souffleur ; un moulin à 3 rouleaux 32x78 pouces, n'ayant pas de supérieur dans l'Etat ; un Glove pan ayant une capacité de 24,000 livres de sucre, avec train ouvert. Aussi (50) cinquante mules, onze wagons, instruments aratoires etc.
Cette propriété est en superbe état avec desséchement sans rivalité, à 100 acres de cannes d'automne plantées et souche et la terre travaillée en automne dans l'intention de planter plus de 100 acres additionnels, et 170 acres de souches de première année, on estime qu'il y a assez de mais et de foin pour toute la saison et une pile de charbon où il y a, environ 4 à 5000 barils.
La sucrerie et les machines sont admirablement adaptées pour une fabrique centrale, et un approvisionnement suffisant pour celle-ci peut être fait dans le voisinage.
2° Vingt-trois centièmes 20/100 (23 20/100) d'un morceau de terre connue sous le nom d'habitations de Houmas & Brusle, situées sur la rive gauche du fleuve Mississipi, paroisse Ascension, à environ 6 milles au dessous de Donaldsonville, ayant une façade de 14 1/2 arpents sur le dit fleuve, avec une profondeur de 40 arpents. Les arpents supérieurs mesurant à environ 30 degrés ; le reste de la façade s'étendant entre lignes parallèles. La partie de l'arpent inférieur étant séparée de la partie supérieure par cette terre appelée des arpents de façade appartenant à feu Ben Tureaud.
Aussi de la concession double des dits arpents supérieur, selon le cours de la ligne, et en même temps neuf arpents de façade sur la ligne de quarante arpents de la dite habitation, commençant à la ligne inférieure de la terre ci dessus décrite et ayant la même direction et profondeur le tout comprenant 30 arpents de façade, le tout ensemble avec 23 20/100 centièmes parties de toutes les améliorations, bâtisses, mulets, instruments, machines et autre propriété personnelle appartenant ou dédiée par destination aux dites habitations. Ce sont une des plus belles habitations de l'Etat. La sucrerie est en briques et couverte en ardoises ; il y a deux moulins, chacun avec la machine hydraulique de McDonald à clarificateurs et évaporateurs, grands magasins pour sucre, quatre centrifuges, de l'Ouest, chambres chaudes et accessoires, de charbon, etc, grands écuries et... Il y a environ 110 mulets, des wagons suffisamment ; des charrues et des instruments ordinaires pour la plantation, etc.
3° Une certaine habitation dans la paroisse d'Est Baton Rouge, à environ 10 milles au dessous de la ville de Baton Rouge, connu sous le nom de Hollywood, ayant environ 1,240 acres. La dite habitation étant bornée en haut par les terres de Lopez, et au dessous par un morceau de terre vendu par D. F. Kenner à M. Daigre, ainsi qu'on la inscrit dans la dite paroisse et est par Mulberry Grove et Ouest par le Mississipi. La propriété a une façade sur la dite rivière de 26 arpents plus ou moins, moins les terres vendues par D. F. Kenner, ainsi qu'il est dit plus haut.
Il y a une excellente résidence sur la propriété et une sucrerie en briques, couverte en ardoises, renfermant un vacuum pan, une steam train et un moulin, avec machine à vapeur, trois ou 30 mulets, six wagons et instruments aratoires pour une ferme, écuries environ 12 cabanes convenables pour habiter sur diverses parties de la terre pour être soldées en 3 croppage, une petite quantité de souche, environ 15 acres, a été plantée en cannes d'automne et 20 acres en souches ; 200 acres ont été plantés en riz l'année dernière et environ 400 acres sont loués à des fermiers pour planter du coton.
Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, la portion à crédit pour des billets de l'acquéreur à son propre ordre, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale, sur la propriété vendue. L'acte de vente devra renfermer le 5 pour cent de frais d'avocat. Les améliorations doivent être assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les clauses de garantie usuelles.
Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.
11janv—11,21,28—4,11 fév.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ACTIONS DE LA New Orleans Insurance Company.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de

LAFITTE ET DUFILHO,

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No. 18,866.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 9 janvier 1888, pour le compte de l'affaire ci-dessus mentionnée.
20 Actions de la New Orleans Insurance Company.
Conditions—Comptant sur adjudication.
10 janv—10,14,18,21

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Charmante résidence dans le deuxième district, Au coin des rues Galvez et Hôpital.
A l'encan à des conditions faciles.
Succession de Ernest Pragst.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C—No 21,610.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour, en date du 7 décembre, 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Galvez, Hôpital, Johnson et Barracks, désigné par la lettre A. Le dit terrain forme l'angle des rues Galvez et Hôpital, et mesure 54 pieds, 7 pouces et 1 1/2 ligne de façade rue Galvez, sur 131 pieds, 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de façade rue Hôpital ; 150 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne le divisant du terrain B ; et 40 pieds 5 pouces 2 lignes de largeur à l'arrière.
Les améliorations comprennent un cottage en bois solidement construit et élevé du sol avec couverture en ardoises, et une bâtisse à deux étages dans le fond aussi couverte en ardoises, ayant 5 chambres dans la bâtisse principale et 4 chambres dans la bâtisse du fond, chambre à bain, lieux d'aisance, etc. ; aussi deux hangars, un des deux très grand et en usage comme écurie ; grands terrains sur le côté de la maison ayant beaucoup d'arbres, plantes et arbrisseaux, etc., entrée pour voitures, deux cuves, etc., etc., e tout splendidement réparé.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur ; le reste à un et deux ans de crédit, à l'option encore de l'acquéreur. La partie à crédit, s'il y en a une sera représentée par des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir de la date au paiement final. L'acte portera toutes les clauses de sécurité usuelles de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée.
L'acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui paiera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887.
Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur les lieux pour garantir la vente.
10déc—10, 17, 24, 31—jan 7 et 14

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Haynes & Rogers, Wm D. Haynes et Andrew Y. Rogers vs leurs créanciers—No 22,908—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des dits insolvables, soit convoquée conformément à la loi, au bureau de James Fahey, notaire en cette ville, le 1er jour de février 1888, les dits créanciers devant être notifiés d'après les termes de la loi. Que Paul E. Théard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents des dits insolvables ; et que toutes procédures contre les personnes et les biens des dits insolvables soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 29 décembre 1887.
Signé, A. L. TISSOT, Juge.
Vour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 déc—5f au 1er fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellents placements d'argent, aux conditions les plus libérales : un tiers ou plus comptant.

Maisons de résidence et magasins de valeur dans le premier district.

La maison de résidence en briques à deux étages No 165 rue Foucher, aujourd'hui Constance.

Le terrain de valeur avec les bâtisses continues à la propriété précédemment citée.

La maison en briques à trois étages No 236 rue Tchoupitoulas.

Le magasin de valeur à trois étages Nos. No 242 rue Tchoupitoulas.

La propriété de valeur (entrepôt) Nos [illegible]

Les bâtisses et le terrain de valeur, attenants à l'entrepôt

La maison de valeur à double corps de logis Nos 236 et 238 rue Magazine, vis-à-vis la nouvelle brasserie.

Succession de J. S. Aitkens et de Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossiers Nos 5,417 et 21,375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, crieur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 11 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale en vertu de divers arrêts de l'honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkens, signé par l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division A, daté du 12 décembre 1887, dossier No 21,375 et l'autre dans l'affaire de la succession de Mme Catherine Aitkens, épouse de J. S. Aitkens, signé par l'honorable F. A. Monroe, juge de la susdite cour, division C, daté du 6 janvier 1888 dossier No 5417 pour le compte des successions de J. S. Aitkens, et de Catherine Aitkens, sa femme, il sera vendu :
1° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans le carré borné par les rues Magazine, Foucher, Delord et Poeyfarré, et désignés, par les Nos 15 et 16 sur un plan de G. T. Dunbar, voyer, le 12 novembre 1846 et déposé, comme plan No 46 dans le livre des plans No 2, en l'étude de William Christy, ancien notaire en cette ville, pour référence. Les dits terrains se touchent et mesurent chacun 24 pieds 3 pouces et 6 lignes de façade rue Foucher sur 113 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et sont bornés à l'arrière par une allée de 11 pieds 10 pouces de largeur, dont ils ont l'usage en commun avec d'autres terrains, ainsi que le porte le dit plan. Toutes mesures américaines.
Les améliorations consistent en une maison de résidence en briques, à deux étages, portant le No 165 de la rue Foucher, aujourd'hui la rue Constance ; aussi, de hangars et de bâtisses de dépendances.
2° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Delord, Tchoupitoulas, Pearl, aujourd'hui Commerce, et Louisa, aujourd'hui Calliope. Le dit terrain mesure, au pied américain, 22 pieds 6 pouces et 5/8 de façade rue Delord, sur 90 pieds 9 pouces et six lignes du côté, et 91 pieds 4/8 de pouce et 6 lignes de l'autre côté, le tout d'après un plan de L. Surgi, du 15 janvier 1847 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville, No 10 dans le livre 5 des plans.
3° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, ci-devant Faubourg Delord, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Pearl, aujourd'hui Commerce), Louisa, aujourd'hui Calliope), et désigné par le No 2 sur un certain plan de Charles F. Zimple, député voyer, en date du 6 novembre 1854, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 22 pieds 1 pouce et 2 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 83 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations consistent en un magasin en briques, à trois étages, connu sous le No. 236 rue Tchoupitoulas.
4° Deux terrains de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Louisa, aujourd'hui Calliope, Delord et Pearl, aujourd'hui Commerce, et désignés par les Nos 7 et 8, et mesurant, au pied américain, comme suit :
Le terrain No 8 touche au terrain No 9 et mesure 32 pieds 5 pouces 6 lignes de façade rue Delord, 23 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne inférieure ; 73 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur du côté du terrain No 9 et 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 7.
Le terrain No 7 touche au terrain No 8 et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord ; 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière ; 82 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 8 ; 94 pieds 4 lignes de profondeur de l'autre côté vers la rue Tchoupitoulas.
Les améliorations comprennent un entrepôt à un étage en briques portant les Nos 70 et 72 rue Delord.
5° Un terrain de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Delord, St-Joseph et Foucher, désigné par le No 3 sur un plan de Joseph Pilie, voyer, en date du 15 juin 1828, et déposé en l'étude de Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville. Le dit terrain mesure, au pied américain, 37 pieds 7 pouces de façade rue Magazine, sur une profondeur de 111 pieds 4 1/2 pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Joseph. Le dit terrain mesure 27 pieds 3 pouces de largeur, et par le terrain No 4 et mesure 111 pieds 5 pouces du côté de la rue Delord. Le dit terrain ayant 37 pieds 7 pouces de façade rue Magazine, et 37 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, il est borné par les terrains 7 et 8.
Les améliorations comprennent une maison, en briques à deux étages, subdivisée à trois corps de logis, portant les Nos 236 et 238 rue Magazine.
6° Un terrain de valeur avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope (ex Louisa) Pearl (aujourd'hui Commerce) et Delord, désigné par le No 5, et mesurant 21 pieds 1 pouces et 1 ligne de façade rue Tchoupitoulas sur 83 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain est borné du côté supérieur par le terrain No 6, et par le No 4 et de l'autre par le terrain No 6 ; en arrière par le terrain No 42 d'après un plan par le député voyer de la paroisse d'Orléans, et déposé dans les archives de M. H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages connue sous le No 242 rue Tchoupitoulas. Les mesures ci-dessus sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Stewart et Hoffman, voyers en date de décembre 1887, et aujourd'hui montrés sur les lieux de la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt avec toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 payables comptant sur les lieux pour garantir la vente.
Les actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire aux frais de l'acquéreur qui paiera les taxes dues et exigibles en 1888.
10 jan—10 15 25 29—5 11 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS DE CHOIX.

Aux conditions les plus libérales de un tiers ou plus comptant.

Dans les Premier et Quatrième Districts.

A proximité des Eglises, des Ecoles, des Marchés et des lignes de chemins de fer.

Le cottage double pour résidence, Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation.

Le cottage élégant en bois pour résidence, No 40 rue Liberté.

A l'encan.

Succession de Mme B. E. Dumestre.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 21,799.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 11 février 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 27 septembre 1887, Dossier No. 21,799, dans l'affaire de la succession de Mme B. E. Dumestre, il sera vendu, à l'encan :
1° **Trois terrains de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet (précédemment Jackson) Liberté (précédemment Trémé) Commune et Marais, désignés comme lots numéros " quatre," " cinq " et " six " et partie du numéro " neuf ". Les dits trois lots mesurant ensemble 72 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.
Les améliorations comprennent un grand cottage élevé avec corridor, en façade, et connu comme le No 40 rue Liberté.
2° **Une portion de terre de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Annonciation, Philip et Chippewa, mesurant, en mesure française, 30 pieds de face à la rue Annonciation, sur 150 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, plus ou moins, et, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 7 lignes de face à la rue Chippewa sur une profondeur de 170 pieds 3 pouces, plus ou moins ; la dite portion de terre étant la moitié du lot primitif désigné par le No 8, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le 2 mars 1824, déposé au bureau de Carlisle Pollock, ex-notaire en cette ville.
Les améliorations comprennent un cottage en bois à double corps de logis, connu comme les Nos 434 et 434 1/2 rue Annonciation.
3° **Un lot de terre de valeur,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Dryades, Joséphine et Baronne, désigné par le No 21 ; le dit lot mesurant 32 pieds 8 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur entre lignes parallèles de 102 pieds 7 pouces et 4 lignes.
Les améliorations consistent en un cottage résidence à double corps de logis, Nos 323 et 323 1/2 rue Jackson.
Les mesures ci-dessus sont conformément à de récents plans dressés par Williams & Patton, voyers, datés octobre 1887, et sont toutes, plus ou moins, mesure américaine.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un crédit de un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt, et toutes les clauses de garantie usuelles, et 10 pour cent payés comptant sur les lieux pour garantir la vente.
Actes de vente pardevant Joseph D. Taylor, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
10jan—10 15 22 29 fév5 11

Succession de Victoire Bellocq, femme de Jean Sabathé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,824—Division E. Attendu que Bernard Dorte a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Victoire Sabathé, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3janv—3,7,12

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Piano Pleyel—Meubles.
Succession de Louise Mathilde Lehmann.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 22,726.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau : 46 rue Royale—LUNDI, 23 janvier 1888, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'encan, rue Dumaine, entre Dauphine et Bourgogne, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 22 décembre 1887, pour compte de ladite succession :
Un piano Pleyel—Un assortiment de meubles, etc.
Conditions—Comptant.
11janv—11,14,19,23.

ACTIONS.

Billets à ordre, Jugements, Obligations, Réclamations, etc.

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de

LAFITTE ET DUFILHO,

[redacted]

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—LUNDI, 16 janvier 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 janvier 1888, pour le compte de l'affaire ci-dessus mentionnée.
Divers billets à ordre, obligations, jugements, réclamations, etc., aussi :
10 Actions du National Telegraph Company.
2 Actions Merchants' Exchange.
5 Actions New Orleans Insurance Association.
2 Actions Louisiana Sugar Exchange.
Le tout sera vendu en lots d'après une inventaire enregistré en cour, dont une copie peut être vue au bureau de l'encanteur.
Conditions—Comptant.
4jan—4, 7, 11, 14, jusqu'à la vente—

Placements d'argent rémunérateurs

Dans des propriétés améliorées du Premier District.

Au coin des rues **Girod** et **Dryades** une bâtisse en briques à un étage au coin même et une en briques à deux étages, façade rue Dryades, occupée comme une épicerie de fantaisie faisant le détail.

Nos 216 et 216 1/2 rue **Dryades,** entre Julie et Girod, deux bâtisses à un étage.

Nos 222, 224 et 226 rue **Dryades** entre Girod et Julie, deux bâtisses à un étage.

No 241 rue **Girod,** entre Rampart et Dryades, maison de résidence en briques à deux étages.

Succession de **Marie Barrett,** épouse de Wm H. Bourke.
No 21,873.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 21 janvier 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la
BOURSE DES ENCANTEURS,
Nos 72 et 74 rue **St Charles** entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division C siégeant à la place de l'Hon. Wm T. Houston, juge de la dite Cour Division B en congé, la propriété de valeur ci-après décrite pour le compte de la dite succession, savoir :
1° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Girod, Julie, Philippa et Cirque (aujourd'hui Rampart), désigné par le No 7 sur un plan de M. Harrison, daté du 4 mai 1845 et déposé en le bureau de H. B. Cenas, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain mesure au pied américain, 24 pieds 7 pouces de façade rue Girod, sur 65 pieds 4 pouces et 4 lignes de façade rue Philippa, formant l'angle des rues **Philippa et Girod,** acquis par la défunte de F. L. Lambert, par acte pardevant O. Drouet, notaire le 6 décembre 1876.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à un étage, occupée par J. M. Cunningham comme magasin au détail d'épiceries et buvette ; et une bâtisse en briques à deux étages faisant face à la rue **Dryades,** ayant trois chambres, citernes, lieux d'aisance, cabanes à bois et à charbon, gaz etc. Cette propriété est vendue sujette à un bail expirant le 1 juillet, 1888 au taux de $20 par mois, payable mensuellement.
2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Julie, Girod et Rampart,** mesurant 32 pieds 10 pouces de face à la rue Dryades sur 95 pieds 11 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et connu sous les Nos municipaux 216, 216 1/2 rue Dryades.
Acquis des héritiers de Henry Denneasiet d'après un acte pardevant Jules F. Meunier notaire public, le 17 juin, 1879.
Les améliorations comprennent une maison en briques à double corps de logis et un étage, recouvert en ardoises, ayant 6 chambres, buanderie, citerne, gaz, gardes, etc.
Chaque côté est loué $15 par mois. Pas de bail.
3° Une portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Girod, Rampart, Dryades et Julie,** mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue **Girod** sur 101 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles et désignée comme lot No 4, une portion de la No 3, d'après un plan de M. Harrison, du 4 mai 1845, et déposé au bureau de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.
Acquis par achat de Wm. Ware et autres d'après un acte pardevant G. C. Ganot, notaire le 13 juin 1865.
Les améliorations comprennent une résidence en briques à deux étages, connue par le numéro municipal **241 rue Girod,** avec une bâtisse en briques à deux étages attenante à la dite résidence, ayant en tout quinze chambres, petite galerie, cour pavée, buanderie, grande citerne sur ce terrain, poulailler, hangars, etc. et établissement de gaz, etc.
4° Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Dryades, Girod, Rampart et Julie,** et mesurant, en mesure française 20 pieds de face à la rue Dryades, sur 90 pieds de profondeur. Acquis par achat de Nicholas Delord, par acte pardevant O. Drouet, notaire le 6 avril 1877.
Les améliorations comprennent deux bâtisses à un étage, dont une est toute en briques et l'autre ayant la façade en briques, avec quelque 4 chambres, citerne, etc., avec une grande porte d'entrée qui relie les deux maisons, connues par les numéros municipaux 222, 224, 226 rue Dryades. Louées ensemble à raison de $40 par mois. Pas de bail.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire aux frais des acquéreurs.
17déc—17 24 31—7 14 21janv.

Propriétés dans le Troisième District.

Coin de la London Avenue et de la rue Vertu.

Rue Libéraux, entre Havana et Promenade de Londres.

Succession de Lena Hartley, épouse décédée de George Schwend.

No 22,340.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 14 janvier 1888, à midi il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place** en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 décembre 1887, pour le compte de la susdite succession, les propriétés ci décrites, à savoir :
1° La moitié indivise d'intérêt d'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 27, de l'ilet No 35, compris entre les rues Havana, Libéraux et Force et la Promenade de Londres, sur un plan fait par J. A. Pigeon le 2me jour de mai 1843, déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, en cette ville. Lequel lot de terre mesure au pied américain 30 pieds de face à la rue Libéraux sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces ; et par le consentement de l'époux survivant en communauté, l'autre moitié d'intérêt indivis sera vendue.
2° La moitié indivise d'intérêt dans quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 43 borné par l'avenue London et les rues Magistrate, New Orleans et Vertue ; les dits lots se touchent et sont désignés par les Nos. 7, 8, 9 et 10 sur un plan de C. Giroux, en date du 19 décembre 1849, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville, et mesurant comme suit : le lot No 7 mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Vertue et forme une encoignure, et les lots Nos 8, 9 et 10 mesurent chacun 32 pieds de face à l'avenue London sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes ; et par le consentement de l'époux survivant en communauté, l'autre moitié d'intérêt indivis sera vendue.
Conditions, comptant à l'adjudication.
Actes de vente pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 déc—10 17 24 31—jan 7 14

THE NEW-ORLEANS BEE,
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.